

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017
(CONVOCATION DU 19 JANVIER 2017)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BORRIONE, FANTIN, GACHET, GUICHET, JULLIEN, LAISSUS, PIERRETON, ROUX, ZANONI

Mesdames CHAPPUIS, ASSELIN, GIRERD, HISBI, JEAN, MERLE, SCHNEIDER, SIMON, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Madame Corinne GIRERD.

Madame Marie-Christine BROSSON donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.

Monsieur Jeannine RABILLER donne pouvoir à Monsieur Didier FANTIN.

Monsieur Mohamed ZAUCHE donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 19 décembre 2016, **adopte** à 22 voix pour et une abstention (M. ZANONI ne prenant pas part au vote), le procès-verbal qui en a été dressé.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La période 2017-2020, pour la ville de Barby, sera marquée à la fois par une baisse sensible des dotations de l'Etat et par le lancement du projet du Centre Bourg.

Le débat va permettre de déterminer les capacités de la Commune à partir des hypothèses et des investissements retenus sur la période.

1) Hypothèses retenues sur la période 2017-2020

- Dotation Globale de Fonctionnement et attribution de compensation / dotation de solidarité communautaire de Chambéry métropole / Cœur des Bauges :
 - 45 K€ en 2017
 - 20 K€ de 2018 à 2020
- Livraison de 40 logements en 2016, 50 en 2017, 50 en 2018 et 2019 (impact de recettes fiscales de 2017 à 2020)
- Ecart entre évolution dépenses et recettes de fonctionnement hors éléments ci-dessus de - 30 K€ / an [avec + 2% / an de dépenses de fonctionnement 40 K€ et 10 K€ recettes sur Taxe d'Habitation et Taxes Foncières (hors logements supplémentaires) avec une revalorisation de 1 % des bases]
- Transformation d'un emploi aidé en emploi statutaire (permanent). L'impact financier est de 15 K€ en 2017 puis 23 K€ par an ensuite
- Création d'un emploi en 2018 (besoin à déterminer)

- Pas d'augmentation des taux d'imposition :
 - Taxe d'habitation : 10.06 %
 - Taxe Foncière : 18.35 %
 - Taxe Foncière Non Bâti : 56.77 %

- Pas de recours à l'emprunt.

2) **Capacité d'investissement et Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

A partir des hypothèses ci-dessus et de la trésorerie nette de la Commune de 1 419 K€ au 1^{er} janvier 2017 (après paiement des Restes à Réaliser 2016 et mandats non réglés au 31 décembre 2016), la capacité d'investissement pour la période 2017-2020 serait de 3 228 K€.

Cette somme serait répartie ainsi :

- Investissements structurants : 500 K€ projet Centre Bourg
- Investissements courants : 2 728 K€.

Le détail des investissements courants prévisionnels a été présenté.

Monsieur Charles ZANONI s'interroge sur le type de recrutement à venir en 2018. Concernant l'opération du Grand Clos, il souhaiterait connaître la date d'acquisition des terrains, leur coût et le prix des reventes. La minorité souhaite également ses meilleurs vœux au Conseil Municipal. Il souligne que pour faire les choses ensemble, il faut être associé. Or, l'intégration de la minorité n'est pas celle souhaitée.

Monsieur Didier FANTIN précise que les informations demandées concernant le Grand Clos sont contenues dans le CRACL qui est présenté chaque année en Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'est arrêtée à ce jour concernant le futur recrutement. Des besoins sont présents dans les services techniques, dans le service administratif et en terme de police municipale. Des personnels doivent partir en retraite. La réflexion doit être menée en tenant compte de tous ces éléments.

Elle précise également que la réponse a déjà été apportée lors d'un précédent Conseil Municipal concernant le foncier du Grand Clos. Une réponse écrite sera donnée à M. ZANONI.

Elle ne comprend pas de quelle manière la minorité souhaite être davantage associée, les élus minoritaires participant déjà à toutes les commissions demandées.

Monsieur Charles ZANONI répond que l'ensemble des débats sont déjà réalisés dans des instances auxquelles la minorité ne participe pas.

Madame Corinne GIRERD rappelle que Monsieur Pascal BOUVIER s'exprimera sur ce sujet lors d'un prochain Conseil Municipal. Un empêchement ne lui a pas permis de participer à cette séance.

Madame le Maire souhaite purger cette question récurrente et rappelle qu'elle se tient à la disposition de la minorité et souhaiterait connaître clairement les informations manquantes.

Monsieur Christophe PIERRETON évoque la possibilité d'organiser une rencontre en dehors du Conseil Municipal. Il précise que les informations communiquées à la minorité sont les mêmes que celles transmises aux conseillers de la majorité.

Madame le Maire propose d'appeler Monsieur Pascal BOUVIER pour définir conjointement comment traiter cette question.

Monsieur Michel ROUX propose à la minorité d'intégrer un article dans le prochain Barby Flash.

Madame Corinne GIRERD répond qu'un article sera rédigé.

Monsieur Vincent JULLIEN relève la baisse inquiétante du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Madame le Maire précise que le débat se tient également à la Communauté d'agglomération sur la question de la baisse de la dotation de solidarité communautaire aux communes. Les communes devraient pouvoir assumer leurs dépenses grâce à la fiscalité communale. Or, elles dépendent des choix de l'Agglomération et des choix nationaux.

III. ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

« Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2016 s'élève à 1 543 253 €. (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Le quart de ces dépenses se chiffre à 385 813,25 €.

Conformément aux textes applicables et aux besoins de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 56 000,00 €.

COMMUNE DE BARBY

Article	Opération	Désignation	Montant	Fonction
---------	-----------	-------------	---------	----------

DEPENSES

2184	15	Matériel divers	1 000.00	020
2183	37	Installations informatiques	2 000.00	020
2188	39	Matériel Technique	5 000.00	823
2315	109	Renforcement routier	10 000.00	822
21534	120	Eclairage public	5 000.00	814
2132	125	Maison médicale	15 000.00	512
2313	135	Gymnase	3 000.00	411
21318	152	Entretien bâtiments	10 000.00	33
2031	170	Centre bourg	5 000.00	824
Total			56 000.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 4 abstentions (J. ASSELIN, C. GIRERD, C. GIRERD qui engage le pouvoir de P. BOUVIER, C. ZANONI) :

- **DÉCIDE D'ADOPTER** les propositions de Monsieur Didier FANTIN dans les conditions exposées ci-dessus.

IV. TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET DES ACTES BUDGETAIRES – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE

Madame Florence SCHNEIDER quitte la séance.

La ville de Barby a la possibilité de transmettre par voie électronique :

- les actes à soumettre au contrôle de légalité, conformément au décret 2005-324 du 7 avril 2005 dans le cadre du programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) conçu et conduit par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
- les actes budgétaires.

La télétransmission des actes au contrôle de légalité et des actes budgétaires répond à un besoin réel de la Collectivité et améliorera son efficacité, notamment par la fluidification des échanges avec la Préfecture et par la réduction des délais de saisie et de transmission.

Les modalités pratiques de mise en œuvre nécessitent de mettre préalablement en place une convention avec la Préfecture de Savoie et d'acquiescer un dispositif de télétransmission homologué par l'Etat.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention à passer avec la Préfecture et lui demande de délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

- Vu la procédure du programme ACTES,
- Vu la dématérialisation des actes budgétaires,
- Vu les modalités administratives et techniques de mise en œuvre du dispositif,
- Vu la convention proposée par Monsieur le Préfet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la mise en œuvre de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité et des actes budgétaires avec la Préfecture.
- **APPROUVE** la convention proposée par Monsieur le Préfet.

V. **DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBY AU SEIN DES COMMISSIONS DE CHAMBÉRY MÉTROPOLE / CŒUR DES BAUGES**

Monsieur Charles ZANONI quitte la séance.

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole avec la Communauté de Communes de Cœur des Bauges, le Conseil Communautaire du 9 janvier 2017 a décidé la création de 15 commissions de travail, portant sur les différentes compétences de l'Établissement Public Intercommunal.

La nouvelle Communauté d'Agglomération a fait le choix d'ouvrir ses commissions à tous les conseillers municipaux, qu'ils soient délégués communautaires ou non.

Madame le Maire invite donc les membres du Conseil Municipal à se déterminer, en fonction de leurs compétences et intérêts, sur leur candidature aux commissions ci-dessous, qu'elle décrit en présentant leurs domaines d'intervention et leur organisation.

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité les représentations suivantes aux Commissions de Chambéry métropole / Cœur des Bauges :
 - **Commission agriculture périurbaine, forêt, cours d'eau, développement durable, espaces naturels et transition énergétique** :
 - o Bruno GACHET
 - o Charles ZANONI
 - o Bernard LAISSUS
 - **Commission chargée de l'économie et de la communication** :
 - o Catherine CHAPPUIS
 - o Vincent JULLIEN
 - o Michel ROUX
 - o Charles ZANONI
 - **Commission chargée de l'économie sociale et solidaire** :
 - o Catherine CHAPPUIS
 - o Chama HISBI

COMMUNE DE BARBY

- **Commission chargée du tourisme :**
 - o Catherine CHAPPUIS
 - o Bernard LAISSUS

- **Commission chargée de l'habitat, programme local de l'habitat, aménagements et maintenance des aires d'accueil des gens du voyage :**
 - o Marie VALLET
 - o Nicolas GUICHET

- **Commission chargée des bâtiments et patrimoine :**
 - o Vincent JULLIEN
 - o Pascal BOUVIER
 - o Michel ROUX
 - o Nicolas GUICHET

- **Commission chargée des déchets ménagers et assimilés et programmes de prévention :**
 - o Bruno GACHET
 - o Marie-Christine BROSSON

- **Commission chargée des équipements collectifs, sportifs et associatifs relations avec les clubs sportifs :**
 - o Christophe PIERRETON
 - o Agnès SIMON
 - o Pascal BOUVIER

- **Commission chargée des finances :**
 - o Catherine CHAPPUIS
 - o Corinne GIRERD
 - o Didier FANTIN

- **Commission chargée du projet d'agglomération et évolution des compétences :**
 - o Catherine CHAPPUIS
 - o Christophe PIERRETON
 - o Didier FANTIN

- **Commission chargée des ressources humaines et moyens des services :**
 - o Christophe PIERRETON
 - o Corinne GIRERD
 - o Jeannine RABILLER

- **Commission chargée de la multimodalité, des transports, déplacements et schéma de déplacements :**
 - o Didier FANTIN
 - o Agnès SIMON
 - o Catherine DEBAISIEUX

- **Commission chargée des voiries et infrastructures :**
 - o Vincent JULLIEN
 - o Pascal BOUVIER
 - o Nicolas GUICHET

- **Commission chargée du renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale :**
 - o Françoise MERLE
 - o Agnès SIMON
 - o Catherine DEBAISIEUX

COMMUNE DE BARBY

- **Commission chargée de l'urbanisme**

- o Catherine CHAPPUIS
- o Jeannine RABILLER

- **CHARGE** Madame le Maire de donner les suites qui conviennent.

VI. ARRETES PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
3 janvier 2017	MOSAIC	Contrat de maintenance et d'assistance informatique	1 289,59 €
3 janvier 2017	EMP2A	Contrat de maintenance des portes automatiques de la Commune	874,70 €
9 janvier 2017	E2S	Réparation de l'aérotherme du gymnase	236,00 €
9 janvier 2017	EUROMASTER	Acquisition de pneus pour l'Opel Kangoo	158,08 €
9 janvier 2017	SMG-DC SAVOIE	Acquisition d'une fontaine de nettoyage pour les ateliers municipaux	1 121,89 €
9 janvier 2017	S.N.E.A. MARINO	Réparation de la Citroën C2	466,00 €
12 janvier 2017	Bureau ALPES CONTROLE	Honoraires du contrôle technique du Gymnase	1 800,00 €
12 janvier 2017	Bureau SGI	Honoraires pour la création d'un escalier d'accès au Gymnase	3 500,00 €
12 janvier 2017	GAUTHEY	Rénovation de l'éclairage public du chemin du Grand Verger	1 467,91 €
12 janvier 2017	PLOMBERIE DU NIVOLET	Reprise d'alimentation en eau pour la maison locative Impasse des Larmuzes	650,00 €
17 janvier 2017	SMG-DC SAVOIE	Sel de déneigement	974,19 €
18 janvier 2017	ENERGIE MEDICAL	Commande de 3 électrodes pour défibrillateur	158,72 €

COMMUNE DE BARBY

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 31 janvier 2017

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Grégory BORRIONE